80e ANNEE. — N° 106. MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

L'Ouvrier français défendu !

Dans le régime où nous avons vécu ces vingt dernières années, dans ce régime empoisonné de socialisme-marxiste le réel était subordonné à l'illusoire et menteuse idéologie, l'intérêt national à la chimère internationaliste. Le travail français n'était pas défendu et le travailleur français se voyait comme exproprié de son labeur par des envahisseurs étrangers.

Le gouvernement Pétain a pris une première mesure de protection par un décre-loi récemment promulgué. Nous n'en avons pas le texte sous les yeux, mais il consiste à imposer aux employeurs l'obligation de préférer la main d'œuvre française. Autrement dit il fait défense d'embaucher des ouvriers étrangers quand il y a dans le même métier des ouvriers français disponibles.

⁂

Cette règle si juste et si naturelle, le socialisme-marxiste et la C.G.T. infestée de ce virus empoisonneur n'en avaient jamais voulu, parce qu'ils la trouvaient attentatoire au grand principe de la « fraternité internationale ». Contraire aussi au dogme de la « lutte des classes » d'après lequel l'ouvrier n'ayant pas d'autre patrie que le prolétariat universel on ne devait pas faire de distinction entre un travailleur né en France et un autre travailleur né en Espagne, en Ukraine, au Groënland ou en Patagonie. Moyennant quoi les frontières françaises du travail étaient grand ouvertes à l'invasion cosmopolite ; moyennant quoi cette fameuse fraternité internationale s'exerçait toujours en France au détriment des ouvriers français et au profit des ouvriers étrangers qui venaient « fraternellement » manger leur pain et prendre leur travail. S'il nous en fût tombé de la Lune, c'est aux Lunatiques, que, pour les travaux terrestres, il eût fallu donner la préférence sur les pauvres terriens.

Rappelez-vous ce qu'on a vu, sous le ministère de M. Léon Blum, grand citoyen de l'Internationale, pendant les travaux — si l'on ose ainsi dire ! — de cette Exposition Universelle où nous avions convié le monde entier afin qu'il pût admirer dans quel état d'impuissance, de désordre et de gâchis le Front populaire avait fait tomber notre grand pays.

Rappelez-vous, en plein Paris, qui semblait être alors la capitale de Météquie plus que celle de la France, rappelez-vous ces immenses chantiers où pullulaient tant d'étrangers qu'il fallait des interprètes pour y faire entendre le français ! Rappelez-vous cette Babel où des Espagnols, des Italiens, des Slaves, des Turcs, des Roumains, des Levantins semblaient chez eux plus que les indigènes de l'Ile-de-France, où des gens nés nulle part mais installés sur notre sol y gagnaient beaucoup d'argent à travailler le moins possible, tandis que des ouvriers qui avaient le tort d'être nés en France restaient en chômage.

⁂

Rappelez-vous qu'en cette heureuse époque où le socialisme marxiste nous dispensait ses bienfaits, la C.G.T. était le seul fournisseur autorisé de main d'œuvre, qu'il n'y avait pas de travail hors elle et ses amis, qu'elle avait mis les travailleurs en carte, que les entrepreneurs, et particulièrement ceux de l'Exposition, ne pouvaient embaucher un ouvrier s'il ne portait pas l'estampille cégétiste. Le travail, le pain quotidien des ouvriers dépendaient de cette C.G.T. où régnait M. Léon Jouhaux. Ce despotisme-là s'appelait « la liberté syndicale » et c'est au nom de la « fraternité prolétarienne internationale » qu'en France des ouvriers français étaient comme expulsés de leur travail par des étrangers. Grâce à quoi d'ailleurs on eût ce magnifique triomphe d'une Exposition où tout fût à peu près prêt le jour où il fallut la fermer.

Pour que le travail national et l'ouvrier français fussent défendus, il a fallu la fin du règne cégétiste et la faillite du socialisme-marxiste, sinistre allié et complice honteux du grand capitalisme international.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Le nouveau gouvernement

Les ministères qui disparaissent sont les suivants : Défense nationale, jeunesse et famille. Le premier se trouve confondu avec le secrétariat d'Etat à la guerre, le second avec le secrétariat à l'instruction publique. Le nouveau gouvernement ne comprend plus aucun parlementaire, à l'exception de M. Pierre Laval.

La nomination du général Weygand

La nomination du général Weygand comme délégué du gouvernement en Afrique du Sud, du Nord, venant après l'allocution prononcée par le maréchal Pétain pour les Français de l'Empire, est interprétée comme un signe nouveau de l'importance capitale attachée à l'unité et à la vitalité des possessions françaises d'outre-mer. La décision qui vient d'être prise est rigoureusement conforme aux clauses de l'armistice. Celui-ci, en effet, laisse à la France la garde de son Empire. C'est donc pour la France un double devoir que de veiller à la sécurité et à la prospérité de son patrimoine colonial.

En résidence surveillée

En vertu de la loi du 3 septembre 1940, une mesure administrative vient d'être prise à l'égard de personnalités politiques et militaires susceptibles d'être regardées comme dangereuses pour la défense nationale et la sécurité publique.

C'est ainsi que MM. Daladier, Paul Reynaud, anciens présidents du Conseil et le général Gamelin, ancien commandant en chef des armées, ont été mis en résidence surveillée au château de Chazeron, près de Châtelguyon (Puy-de-Dôme).

MM. Cot et Guy La Chambre en Amérique

Selon des renseignements parvenus d'Amérique, les anciens ministres Pierre Cot et Guy La Chambre, poursuivis par la Cour Suprême de Riom, séjourneraient, actuellement aux Etats-Unis.

En Espagne

Le général Franco, répondant au discours de présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur d'Italie, a dit notamment :

« L'Espagne vit vos inquiétudes et sent se renouveler en ces jours l'amitié et la solidarité sur lesquelles votre peuple peut compter en même temps que sur la volonté et l'enthousiasme de mon gouvernement et ma fraternelle affection envers votre duce. »

Accord entre la Roumanie et la Bulgarie

Par l'accord bulgaro-roumain signé à Craïova, les deux Etats s'engagent à la suite de la réalisation du principe de l'échange des populations, à ne jamais avoir l'un envers l'autre aucune prétention territoriale.

Le roi Carol est arrivé en Suisse

L'ex-roi Carol, de Roumanie, est arrivé dimanche, après-midi, en territoire suisse, par la frontière italienne, venant directement par train spécial de Bucarest. On croit savoir, qu'en dehors du personnel domestique masculin et féminin, la suite de l'ex-roi est exclusivement composée d'officiers. Il n'y aurait pas de femmes à bord du train spécial. Après avoir franchi la frontière, le train spécial repartira, croit-on, pour la région des lacs du Tessin, où l'ex-roi fera un séjour qui doit avoir un caractère temporaire, mais aucun délai n'a été assigné.

Le bombardement de Londres

Le ministère de l'Air britannique annonce le grand raid que l'armée de l'Air allemande a lancé dans l'après-midi de samedi contre Londres. Ce raid serait le début de l'action de représailles annoncée dans le récent discours du chancelier Hitler.

Des immeubles et stations de métro se sont effondrés et d'immenses incendies se sont déclarés sur différents points de la ville.

Le ministère de l'Air britannique annonce un bilan provisoire de 400 morts et de 1.400 blessés.

Bombardements anglais en France

Le communiqué de dimanche de la R.A.F. mentionne les opérations de bombardement suivantes poursuivies samedi:

En France occupée, nos appareils ont attaqué les aérodromes de St-Omer, du Touquet, d'Abbeville, de Calais, de Dunkerque et de la forêt de Guise.

L'aviation côtière a bombardé le port de Boulogne, où cinq tonnes de bombes explosives et incendiaires ont été lancées.

Sur la frontière indo-chinoise

Les troupes chinoises ont violé la frontière indo-chinoise dans la journée du 5 septembre. Elles ont été repoussées par nos éléments de couverture.

Au cours de ce vif engagement nous avons à déplorer un tué et dix blessés. La surveillance de la frontière a été aussitôt renforcée pour parer à toute éventualité.

Les souverains anglais iraient à Toronto

Selon des nouvelles provenant des Etats-Unis, dit la radio allemande, on parle de plus en plus du départ de la famille royale de Grande-Bretagne pour le Canada. Plusieurs personnes de l'entourage du roi seraient déjà prêtes à partir. L'Amirauté aurait établi des plans très précis pour le voyage des souverains qui s'établiraient prochainement vraisemblablement à Toronto.

Les crédits militaires aux Etats-Unis

Le Sénat a définitivement adopté le budget militaire s'élevant à 5.200.000.000 de dollars et l'a envoyé à M. Roosevelt pour être signé.

Avec ce budget, le montant total des crédits votés pour les armements, durant cette session, dépasse quinze milliards.

Ce crédit est destiné à l'équipement d'une armée de 2 millions d'hommes.

EN PEU DE MOTS...

— On mande de Panama que plusieurs centaines d'ouvriers travaillant aux digues du canal se sont mis en grève et ont marché sur la ville de Panama. Des mesures ont été prises pour rétablir l'ordre.

— Après les pluies qui sont tombées, on prévoit que la prochaine récolte d'olives sera très belle en Tunisie, notamment dans la région du Sahel.

— Il sera procédé publiquement le 16 septembre, au tirage au sort des trois séries du Fonds 5 0/0, amortissable 1920, qui doivent être remboursées le 1er novembre 1940.

— On communique de source officielle belge, que tous les réfugiés se trouvant encore en France seront rapatriés avant le 15 septembre. Neuf trains sont mis chaque jour au service du rapatriement.

Chronique du Lot

UNE JOURNEE AU CAMP AVEC LES ECLAIREURS

J'ai eu, ces jours derniers, l'heureuse fortune de pouvoir rendre visite à ces jeunes garçons cadurciens qui, au cours des derniers mois, ont rendu tant de services dans notre cité, je veux parler des « *Eclaireurs de France* ». Et ma mémoire conserve fidèlement l'image de ces joyeuses scènes de la vie de camp, si chère à vous autres Eclaireurs et si mystérieuse pour nous autres, les non-initiés du scoutisme.

⁂

Leur jeune chef, Jean Gartner, m'avait dit: « Venez tel jour qu'il vous plaira, vous pourrez ainsi nous surprendre ou plus exactement surprendre mes Eclaireurs à qui je n'annoncerai pas votre visite.

Et, lorsque j'arrivai à Frayssinet-le-Gourdonnais, à la fin d'une matinée de la semaine dernière, je trouvai le camp dressé sur le plateau, les tentes entourant le mât au sommet duquel flottait le pavillon français.

En quelques mots, le chef Gartner me mit au courant. Durant ces quelques jours, chaque Eclaireur devait être l'un de ces chevaliers d'antan qui faisaient partie de l'escorte des héros. Et, parmi les « chevaliers du Bournazet », il y avait l'escorte de Bayard, de Duguesclin et de Saint-Georges. Me croira-t-on si je dis que je n'eus aucune envie de sourire de cette fiction dont le but était d'inculquer à ces jeunes garçons les qualités réclamées voici des siècles à ceux que l'on sacrait chevalier : loyauté, serviabilité, désintéressement. Quant à mes jeunes amis, ils prenaient très au sérieux leur rôle !...

Un jeune chef de patrouille m'invita à visiter le camp. Chaque patrouille avait installé à sa guise les alentours de sa tente plantée où bon lui semblait. Mais un ordre méticuleux régnait et mon jeune cicerone m'expliqua :

— « Camper », cela ne veut pas dire « vivre en sauvage », ni encore « vivre dans le désordre ».

Effectivement, l'intérieur des tentes était soigneusement rangé. Les sacs de couchage roulés les uns à côté des autres, les « godasses » alignées sur des piquets fichés en terre et un souci de coquetterie avait incité ses occupants à accrocher quelques fleurs à l'un des mâts de la tente. Quelques branchages avaient servi à confectionner le proche séchoir où reposaient les serviettes de ces garçons.

L'une après l'autre, chaque tente reçut ma visite et je dois avouer que j'aurais été bien embarrassé si j'avais dû noter chacune des patrouilles pour la netteté de leur gîte et l'ingéniosité dont tous avaient fait preuve pour rendre plus confortables ces demeures estivales que bien des parents craignent, — et bien à tort, — de voir servir à leur progéniture.

Mais ma surprise allait être plus grande encore lorsque, ayant demandé au chef des « Castors », — l'on sait en effet que chaque groupe de 8 à 10 garçons prend le nom d'un animal dont il s'efforcera de mieux connaître la vie et les qualités... pour les adopter... dans la mesure du possible :

— « Mais où mangez-vous donc ? », j'eus pour toute réponse :

— « Suivez-moi ! »

A 100 mètres, un bosquet franchi, j'aperçus la « *salle à manger* ». En effet, cela n'était pas un nom trop pompeux pour baptiser cet endroit, car, sous un abri de branchages, des bancs construits par eux entouraient une table rustique, mais tout aussi commode que celles de nos intérieurs bourgeois. Tout près de nous, un « cuistot » improvisé préparait le repas : viande grillée, petits pois au jus et d'excellentes pommes de terre cuites dans la braise.

Sans doute j'anticipe un peu en disant « excellentes », mais, lorsqu'une demi-heure plus tard je me trouvai assis au milieu d'eux, je m'aperçus bien que mon impression avait été juste.

⁂

Après 40 minutes de sieste, indispensables pour le jeune campeur qui consacre toute sa journée à se dépenser physiquement, j'assistai à un farouche match de ballon prisonnier, où les « Eperviers » écrasèrent « les Lions ». Puis, ce fut un bain joyeux où tous s'ébattirent joyeusement dans l'eau claire du ruisseau. Un confortable goûter vint calmer leurs appétits excités et chaque patrouille revint à la tâche à elle assignée. Les « Eperviers » ramassèrent le bois, les « Lions » allèrent chercher de l'eau et les « Castors » préparèrent la « popote » pour le dîner.

⁂

Au loin, le soleil s'enfonçait derrière la colline. Un son de trompe convia les jeunes campeurs à la cérémonie du « baisser » du drapeau.

De sa voix claire, le jeune chef lança :

— Eclaireurs ?

Une seule voix lui répondit :

— Toujours prêts.

L'un d'eux s'avança et l'emblème français descendit le long du mât, tandis que tous observaient un silence recueilli. Instants solennels où ces jeunes garçons apprenaient à respecter et à aimer l'emblème de leur pays...

Puis ce fut la veillée autour du feu de camp. Les chefs de patrouille lurent à tour de rôle le compte rendu de leur activité de la veille.

Ce jour-là, les « chevaliers » étaient partis toute la journée pour accomplir une B.A. (lisez une bonne action) collective. Mais ces comptes-rendus ne disaient qu'imparfaitement ce qu'avaient été les services rendus par eux. Je ne le sus que le lendemain en errant dans le village proche où un vieux paysan me dit :

— Quels braves gars nous avons reçus ! Savez-vous qu'ils m'ont aidé à rentrer ma récolte et comme il n'y avait pas de travail pour tous, les autres ont construit un pont sur le ruisseau, ce qui nous rendra bien service !...

Puis, après ces rapports, ce fut la « palabre » du chef. En termes sobres, il s'adressa à « ses » Eclaireurs et leur enseigna ce qu'il y a de « chic » à être franc, à être loyal, à servir. Puis il leur dit que l'on avait plus que jamais besoin d'eux et lorsque pour conclure il leur demanda à nouveau :

— Eclaireurs ?

Un même cri jaillit de toutes les poitrines :

— Toujours prêts !...

Et l'un d'eux s'avança et solennellement prononça ces quelques mots qui le faisaient entrer dans la grande famille scoute :

— *Je promets sur mon honneur :*
De servir Dieu et la patrie,
D'obéir à la Loi de l'Eclaireur,
De rendre service à tous instants.

Puis, il revint auprès de ses frères éclaireurs et ensemble ils formèrent une chaîne de leurs mains pour chanter le fameux et nostalgique « chant des Adieux » :

Faut-il se quitter sans espoir,
Sans espoir de retour,
Faut-il se quitter sans espoir
De se revoir un jour !

⁂

Mais il se faisait tard !... Discrètement je m'en fus comme j'étais venu... Je marchais longtemps avant d'atteindre le village où je devais retrouver des amis qui devaient me ramener à Cahors. Au loin, les voix s'étaient tues. Dans le silence du soir, seule, la plainte d'un harmonica modulait cette chanson dont enfant j'avais chanté les paroles :

Les petits boys-scouts s'endorment,
Dans la calme nuit,
Dans la calme nuit,
Sous les étoiles et sans bruit.

⁂

Voilà, hâtivement et maladroitement rapportée, ce que fut ma visite aux « *Eclaireurs de France* » et aux « *Eclaireurs Unionistes* » de Cahors. Car j'ai, en effet, omis de dire qu'avec une touchante fraternité des membres de deux associations différentes, où se côtoient catholiques, protestants, et des garçons qui ne sont ni l'un ni l'autre, campaient sous les mêmes tentes, autour du même drapeau et se recueillaient autour du même feu.

Mais quoi d'étonnant puisqu'ils ont le même Idéal, un idéal qui doit être celui de tous les jeunes Français maintenant qu'il faut refaire la France.

A. B.

AVIS AUX RÉFUGIÉS

Deux convois de réfugiés, originaires de la région parisienne, partiront de Cahors les 13 et 15 septembre prochain.

Le convoi du 13 septembre ne comprendra qu'un nombre très restreint de réfugiés de la commune de Cahors, 100 au maximum, ayant droit de priorité.

Le convoi du 15 septembre comprendra les réfugiés inscrits sur le tableau de départ, 2e tranche, du n° 601 à 1302.

Les intéressés sont invités à passer à la Mairie pour y retirer leur certificat de rapatriement modèle 2 :

a) le mercredi 11 pour ceux qui partent le 13 ;

b) le vendredi 13 pour ceux qui partent le 15,

de 8 heures à midi et de 14 à 18 heures.

Ils devront se présenter à la gare de Cahors les 13 ou 15 septembre à 7 h. 30 très précises, cour de la gare, munis de leur certificat de rapatriement, en double exemplaire, et de 3 jours de vivres. Un exemplaire du certificat devra être remis à la table de pointage par chaque réfugié, le jour du départ.

Demande de main-d'œuvre espagnole

Le Préfet du Lot invite les particuliers désireux d'utiliser des travailleurs espagnols rassemblés en groupes à St-Paul-Labouffie, Assier, Livernon et Rocamadour à adresser directement leurs demandes aux Commandants des Compagnies.

Nos Echos

Changement.

Il n'y a plus d'autos, à part les quelques voitures qui passent d'instant en instant, chargées de bagages et de gens, et remontant vers le nord où elles ramènent chez elles les dernières familles de réfugiés. La chaussée du boulevard semble plus vaste, comme élargie par le vide et agrandie par le silence. Cela fait un saisissant contraste avec le tumulte et le pullulement de ces récentes semaines ; la tristesse a changé de forme et d'aspect. A présent, on est triste tranquillement.

Un peu de passé.

Mais on revoit des choses auxquelles on n'était plus habitué et des spectacles qui semblent d'un autre âge !

De temps en temps, sur la chaussée que le silence rend plus sonore, on entend le pas martelé des chevaux. Et l'on voit passer les antiques véhicules avec qui autrefois les paysans venaient à la ville, quand il n'y avait pas d'autobus et de poste automobile rurale. Jardinières, charrettes et carioles que l'on avait reléguées au fond des hangars transportent de nouveau le fermier et la fermière au marché.

Oui, on revoit maintenant les charrettes à roues ferrées et les chevaux, des chevaux en viande et à pattes. Ces braves animaux ont repris du service et avec eux c'est tout un passé qui revit et qui renaît dans nos souvenirs.

O miracle ! Sur nos chaussées macadamisées, il y a même du crottin, de ce bon crottin tout fumant que les jardiniers familiaux du dimanche s'empressent d'aller ramasser à la pelle pour engraisser le petit coin de terrain où ils font pousser leurs carottes et leurs choux.

Cette survivance d'habitudes bucoliques et patriarcales dans le drame présent prouve qu'il y a un fond de choses que les plus terribles événements ne peuvent pas changer.

La pluie et la saison.

Elle est venue la pluie, attendue et désirée par les jardiniers qui voyaient leurs légumes sécher, par les planteurs qui voyaient leur tabac jaunir et par les vignerons qui voyaient leurs raisins se griller.

On espère d'ailleurs que ces premières ondées ne sont qu'un commencement, car elles n'ont pas été assez abondantes pour abreuver profondément la terre, pour remplir les citernes et faire ressurgir les sources.

Tout fait croire que leurs vœux seront remplis car nous sommes à la fin de l'été déclinant. Déjà les premières touches de l'automne se voient sur nos coteaux et nous allons entrer dans cette saison généralement si belle en notre pays.

Le Caractère

La jeunesse ! L'intérêt qu'on lui porte est unanime. Il s'inscrit dans les décisions gouvernementales et se lit à longueur de colonnes dans les journaux. « Voilà ce qui s'appelle un sentiment soudain ! », disait Cyrano. Mais pour si soudain qu'il soit, félicitons-nous de sa vigueur et de sa loyauté. La jeunesse a besoin d'être soutenue, d'être encouragée au seuil d'un avenir qui ne peut être que difficile. D'autant que c'est d'elle dont dépendent la sauvegarde, l'existence future de notre pays. Cependant, il en est de ce problème comme de beaucoup d'autres, qu'il faut saisir à la racine. Il est bon, il est utile de favoriser la jeunesse ; mais la jeunesse ne sera jamais que ce qu'on l'aura faite.

C'est un avantage d'avoir vingt ans, ce n'est pas un brevet de capacité. Ce n'est pas un avantage d'avoir cinquante ans et plus, ce n'est pas non plus l'annonce fatale d'une déchéance. La limite d'âge se justifie actuellement par la rareté des postes, la nécessité de changer un personnel qui s'est rarement montré à la hauteur de sa tâche. Mais un diplomate ou tel autre grand commis peuvent admirablement servir l'Etat au delà de la cinquantaine. Les grandes politiques ont été conduites au début de ce siècle par des ambassadeurs qui n'étaient plus de jeunes hommes, loin de là, mais des hommes d'expérience.

Il est vrai que l'expérience ne vaut que soutenue par le caractère, c'est-à-dire par le courage et la décision d'esprit. Le pire est d'apercevoir le danger et par pusillanimité, par routine, par égoïsme, de ne pas le dénoncer. Nous ne serions pas là où nous sommes s'il s'était trouvé des hommes, chacun à leur poste, pour dire à l'heure décisive : « Ceci est possible et cela ne l'est pas » pour engager leur autorité, au besoin leur carrière, sur leur conviction.

Former les caractères, voilà la première tâche. Le caractère, lui, se garde à tous les âges. Il équilibre l'audace de la jeunesse, et inspire de prudentes fermetés à ceux qui ne sont plus jeunes. Un homme d'un grand âge conduit la France. Il a su décider entre le possible et l'impossible ; il a imposé sa foi et fait comprendre à chacun d'entre nous les nécessités de l'heure. Ce n'était pas tant question d'années que d'autorité et de caractère.

GUERMANTES.

CAHORS

CE QU'ON VOULAIT !

Une réunion a été tenue à la Chambre de commerce par les membres du Groupement d'achat qui a pour rôle d'assurer le ravitaillement des commerçants en denrées alimentaires.

Sous la présidence du président assisté d'un membre de l'Intendance, y assistaient des représentants qui, en leur nom et au nom de leurs clients, ont élevé d'énergiques critiques contre le régime appliqué dans l'arrondissement et qui consiste à donner à une firme le monopole du ravitaillement des commerçants de détail. Régime qui présente de graves inconvénients et qui n'est d'ailleurs pas pratiqué dans les autres départements.

Après échange d'explications, ledit système n'a pas pu être maintenu puisqu'il a été décidé que la situation serait exposée au ministre et qu'en attendant liberté sera laissée aux représentants, sous le contrôle de l'Intendance, de recevoir les envois de leurs maisons, — effectués avec l'autorisation du Ravitaillement général, — et d'en opérer eux-mêmes la livraison à leurs clients.

Et c'est, en somme, ce qu'on voulait !

Police des marchés du bétail

Deux récents arrêtés de M. le Préfet du Lot, imposés par les nécessités du ravitaillement et du maintien des prix à un niveau normal, interdisent :

1° la sortie de tout bétail, mort ou vif, hors du département ;

2° l'achat direct à l'étable aux bouchers et charcutiers qui ne sont pas expressément mandatés par le Groupement d'achat et de répartition des viandes.

Les divers services de la Police ont reçu des ordres en vue de veiller très étroitement à l'exécution de ces interdictions.

M. FOISSAC, récemment démobilisé, vient de reprendre son commerce de vins. Expédition par fer pour toute quantité. Livraison à domicile pour Cahors et environs. Pour tous renseigements s'adresser à M. FOISSAC, vins, gare Parnac (Lot). Tél. n° 2.

Il ne veut pas retourner en Belgique !

Lundi matin, en gare de Cahors, une réfugiée belge, mère de 4 enfants, Mme Duvivier, de La Cornette-Luxembourg, constatait que son fils Pierre, âgé de 13 ans, avait disparu.

Toutes recherches pour le retrouver furent sans résultat. D'après les déclarations de la mère, l'enfant ne voulait pas revenir en Belgique. Profitant de l'arrêt du train, il s'était enfui. La police prévenue fait des recherches pour le retrouver.

La famille Duvivier était en résidence à Clermont-l'Hérault où le jeune Pierre travaillait au garage Berlier.

Les bijoux de l'infirmière

Une infirmière d'un hôpital de Cahors s'était laissé séduire par un blessé militaire. Celui-ci par de belles promesses réussit à se faire donner tous les bijoux pour les mettre en sûreté dans la zone occupée.

Grâce à ses relations avec les autorités allemandes, il devait franchir sans encombre la ligne de démarcation.

La dame vient de s'apercevoir qu'elle a été victime d'un escroc. Plainte a été portée.

Syndicat des Horlogers et Bijoutiers de Cahors

Les Horlogers et Bijoutiers de Cahors informent leur clientèle que leurs magasins seront désormais fermés du Samedi soir au Lundi midi. (32.664).

La maraude

Des propriétaires de jardins situés en bordure de la voie ferrée de la rue St-Géry à la rue Wilson, ont eu le regret de constater que les maraudeurs opéraient, avec audace, depuis plusieurs jours.

Les maraudeurs pénètrent dans les jardins en franchissant le mur de clôture et râflent tous les fruits. Des pêchers ont été littéralement dépouillés de tous leurs produits.

Des soupçons pèsent sur certains individus ; plainte a été portée et une enquête est ouverte. Il est à souhaiter qu'elle aboutisse à la découverte des voleurs, car les pertes subies par les propriétaires sont assez importantes.

EDEN

Mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, samedi 14 et dimanche 15 septembre, en soirée. Dimanche, matinée.

L'œuvre la plus comique de Sacha Guitry

DÉSIRÉ

avec Sacha Guitry, Jacqueline Delubac, Arletty et Pauline Carton.

En première partie : *un bon complément.*

La taxation des denrées de première nécessité

M. le Préfet vient de prendre une série d'arrêtés établissant ou modifiant les prix de certaines denrées de première nécessité.

La farine panifiable, rendue en boulangerie, ne pourra être vendue et payée au-dessus de 297 fr. les cent kilogs nets.

Les sons sont taxés à 90 fr. le quintal métrique chez le meunier ou minotier et à 100 fr. chez le commerçant détaillant.

A ce dernier prix peuvent être ajoutés les frais de transport du moulin au magasin, mais ces frais doivent être, à tout moment, justifiés par des notes de camionnage ou de livraison à domicile.

Le pain continuera à être vendu 3 fr. 05 le kilo.

Les produits laitiers ne devront pas dépasser, à la vente au détail, les maxima suivants :

Lait frais : 1 fr. 70 en magasin ou dépôt ; 1 fr. 80 livré à domicile.
Beurre (1re qualité) : 38 fr. le kilo.
Fromage de Cantal : 23 fr. le kilo.
Fromage bleu d'Auvergne : 23 fr. 25 le kg.
Fromage bleu de Quercy : 26 fr. le kilo.

Voici enfin les « plafonds » au-dessus desquels les commerçants ne pourront sans sanctions vendre les produits du marché.

Produits de basse-cour

	Vivant au kg.
Poulet	22 fr.
Poule	16 fr.
Pintade	26 fr.
Canard	18 fr.
Lapin adulte	10 fr.
Lapin jeune	12 fr.

	Mort non vidé au kg.
Poulet (de — 0 kg. 800)	30 fr.
Poulet (de + 0 kg. 800)	28 fr.
Poule	22 fr.
Pintade	32 fr.
Canard	26 fr.
Lapin adulte	19 fr.
Lapin jeune	24 fr.
Pigeon petit, la paire	9 fr.
Pigeon moyen, la paire	12 fr.
Pigeon gros, la paire	16 fr.
Œufs frais, la douzaine (chez les producteurs)	10 fr.
Œufs frais, la douzaine (chez les revendeurs)	11 fr.
Œufs de conserve	10 fr.

Fruits

	Le kilog.
Pêche, qualité de *luxe* (5 à 6 au kg.)	8 fr.
Pêche, qualité extra	7 fr.
Pêche, qualité moyenne	6 fr.
Pêche, qualité courante	5 fr.
Poire, 1re qualité	7 50
Poire, 2e qualité	6 50
Prune reine-claude	6 fr.
Chasselas, 1re qualité	5 50
Chasselas, 2e qualité	4 50

Légumes

	Le kilog.
Pommes de terre rose, jaune ou blanche	2 50
Petits pois	6 fr.
Haricots grain cosse	6 fr.
Haricots verts fins	9 fr.
Haricots mange-tout	5 fr.
Haricots beurre	7 fr.
Carottes	4 fr.
Tomates	3 fr.
Chou	3 fr.
Ail	7 fr.
Oignons	4 50
Citrouille	2 50
Navet	4 fr.

Rappelons enfin que des arrêtés préfectoraux qui doivent être affichés dans les boucheries et charcuteries, fixent les prix maxima de la viande au détail. Les personnes qui auraient à se plaindre d'un dépassement de taxe peuvent s'adresser à M. le Commissaire Spécial, MM. les Commissaires de Police, MM. les Contrôleurs et Contrôleurs-adjoints de la surveillance des prix, dont le Contrôleur départemental à la Préfecture, à MM. les brigadiers de gendarmerie.

RÉCLAMATION

Nous avons reçu d'un boucher détaillant de notre ville une réclamation qui nous semble justifiée et que nous transmettons pour valoir ce que de droit.

Elle consiste simplement à obtenir dans les mêmes conditions que les autres bouchers la part d'essence qui lui doit revenir et sans laquelle il ne peut transporter les animaux nécessaires à son étal. Si bien que, privé de ses bons, en dépit de ses réclamations auprès de la personne qui les centralise pour les répartir, il va se voir obligé de fermer sa boucherie.

Passage de réfugiés belges à Cahors

Lundi matin, un train venant de Toulouse, et transportant 2.000 réfugiés belges qui rentrent dans leur pays, a dû s'arrêter en gare de Cahors.

Comme son départ ne devait avoir lieu que dans la soirée les réfugiés se sont rendus en ville et ont été ravitaillés par les soins du Centre d'accueil.

PALAIS DES FETES

Mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, samedi 14, dimanche 15, en soirée, à 20 heures 15, très précises. Dimanche, matinée à 15 heures.

Deux grands films. Sacha Guitry, Lucien Baroux, Jacqueline Delubac, Roger Bourdin dans un film de Sacha Guitry

REMONTONS LES CHAMPS-ÉLYSÉES

Jules Berry dans

LE CRIME DE MONSIEUR LANGE

COUR D'ASSISES DU LOT

La session de la Cour d'assises qui devait s'ouvrir à Cahors le 23 septembre, n'aura pas lieu.

Une seule affaire était inscrite au rôle.

Le sieur Lavaur Casimir-Firmin, âgé de 65 ans, propriétaire à Lasprades (commune du Bourg), qui devait comparaître à cette session, vient de se pourvoir devant la Cour de Cassation sur l'arrêt de la Cour d'Appel d'Agen du 22 août qui le renvoyait devant la Cour d'assises du Lot, pour attentats aux mœurs.

Cette affaire sera appelée devant le jury à la session de décembre.

BACCALAURÉAT

Session de septembre-octobre 1940

La 2e session d'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire s'ouvrira dans le ressort de l'Académie de Toulouse, le mercredi 25 septembre 1940.

Pour le département du Lot les épreuves écrites auront lieu au Lycée de garçons de Cahors, aux dates suivantes :

Séries A, A', B et Mathématiques, le mercredi 25 septembre et le jeudi 26 septembre.

Série Philosophie, le vendredi 27 septembre 1940.

L'appel se fera à 7 heures 30 et à 13 heures 45.

Les candidats qui n'ont pas encore adressé leur demande d'inscription sont invités à la faire parvenir avant le 15 septembre au Secrétariat de la Faculté intéressée.

Compatriote

Parmi les généraux promus dans la réserve au grade de général de division à titre définitif, nous relevons avec plaisir le nom de notre distingué et sympathique compatriote, M. le général Blin.

Nous adressons à M. le général Blin, qui compte de nombreux amis dans notre région et à Cahors, et qui est un ancien élève du lycée Gambetta, nos bien vives et sincères félicitations.

Un peuplier s'abat

Vendredi, vers 17 heures, plusieurs personnes étaient assises au bord du Lot près du village d'Arcambal.

Tout-à-coup, un peuplier s'abattit et atteignit Mme Dendow qui fut gravement blessée à la tête et se plaint, en outre, de douleurs internes.

Mme Dendow, réfugiée du Nord, qui réside à Arcambal, a été transportée à l'hôpital de Cahors.

Cyclistes en défaut

Procès-verbal a été dressé au nommé A. H..., 15 ans, de Cahors, pour défaut d'éclairage et de plaque d'identité à son vélo. Procès-verbal a été également dressé contre M. Josse, pour défaut de plaque de contrôle.

Racolage

L'agent Banchet a mis en état d'arrestation et enfermée au violon municipal la nommée Tiere qui se livrait au racolage sur la voie publique. Procès-verbal a été dressé.

Hausse illicite

Il a été dressé contravention pour hausse illicite contre M. Poujade, épicier, rue du Château-du-Roi pour prix de vente exagérée du beurre et contre M. Capy, boucher, rue de la Préfecture.

Vol de bicyclette

M. Le Floch, demeurant à Cabessut, eut le regret de constater que sa bicyclette avait disparu. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Arrondissement de Cahors

Albas

La carte du charbon. — Alors qu'il circulait le bruit que dans certaines communes les cartes de charbon avaient été distribuées, nous avons obtenu les renseignements nécessaires qui nous permettent d'informer les intéressés que cette distribution n'a pas encore eu lieu.

Jusqu'ici n'avaient droit au charbon que ceux qui étaient classés pour les usages industriels et commerciaux. Les autres qui obtenaient pour leur cuisinière des livraisons mensuelles de 50 kilos, c'est tout simplement qu'ils pratiquaient une fois de plus le détestable système D..., ou qu'ils jouissaient d'une considération spéciale auprès du livreur.

Nous pouvons donner l'assurance que la carte de charbon sera prochainement distribuée et qu'alors seulement chacun pourra procéder à l'achat du combustible nécessaire à son usage domestique.

Evidemment la carte ne sera qu'un palliatif, il restera encore à trouver le charbon chez le fournisseur bien approvisionné.

Catus

Découvertes archéologiques. — Dans les ruines de la vieille Chapelle dite de Saint-Martin, à Villary, tout proche de Catus, le propriétaire, M. Vincent, fils, ingénieur, a mis au jour, plusieurs tombeaux de l'époque mérovingienne, remplis de squelettes très bien conservés. L'un d'eux avait à côté de sa poitrine une coquille percée de deux trous qui fait situer ce sarcophage à l'époque du pèlerinage de St-Jacques-de-Compostelle. Le plus ancien des tombeaux mis au jour se trouve à 1 m. 50 du sol. Il était recouvert d'une énorme dalle représentant, très grossièrement sculptée, une divinité gauloise. C'est du moins l'avis des érudits M. Ludovic de Vallon et de M. Guilhamon, censeur au lycée d'Amiens, qui l'ont minutieusement étudiée.

Sincères félicitations à M. l'Ingénieur Pierre Vincent que nous engageons grandement à continuer ces fouilles qui s'avèrent excessivement intéressantes.

Montcuq

Pour endiguer la surenchère. — Par le temps qui court et à l'époque ou nous vivons, la question du ravitaillement n'est-elle pas, à tous les points de vue, une question primordiale et à laquelle on doit apporter, pour la résoudre, une attention des plus soutenues.

Nous savons, à ce sujet, que diverses mesures ont été prises et qu'une taxe a été fixée pour régulariser la vente de tout ce qui nous est nécessaire à la vie.

Malgré cela, plusieurs commerçants se sont vu dresser des contraventions pour vente illicite de leur marchandise. Pour agir ainsi, quelques délinquants ont argué, pour leur défense, qu'ayant acheté leurs produits à un prix sensiblement plus élevé que celui fixé par la taxation, ils avaient dû le majorer afin d'avoir un petit bénéfice.

A ce sujet, il nous a été signalé de divers points de notre région que des bouchers et des charcutiers se rendaient chez les éleveurs et leur achetaient, à un prix bien supérieur à celui fixé par la taxe, les animaux destinés à la boucherie et à la charcuterie.

Il a même été porté à notre connaissance qu'un boucher avait acquis une bête à corne, à un prix bien plus élevé que celui qu'avait offert un de ses collègues.

Cette manière de procéder incite nos paysans à ne livrer leurs bestiaux qu'au prix fort et, en cela, ne tenir aucun compte des décisions prises par l'autorité supérieure.

En cette matière à qui incombe les responsabilités, sinon à ceux qui incitent, par des moyens plus ou moins frauduleux, les éleveurs à vendre leurs animaux à des prix exagérés.

Aussi bien, il résulte de cet état de choses que les consommateurs, de leur côté, sont victimes de pareilles tractations et obligés de payer, très certainement, un prix non conforme à la taxe.

Du reste, de l'aveu de certains délinquants, il ressort que s'ils ont vendu de la viande de boucherie au-dessus de la taxe, c'est que les prix d'achat, chez les propriétaires, étaient trop élevés.

Eh ! bien, si cela est, pourquoi ont-ils accepté une pareille transaction ?

Pour notre part, nous estimons que si le vendeur s'obstine à leur demander, de ses animaux, un prix fort, il est de leur devoir de ne pas les lui acheter et de l'aviser qu'en agissant ainsi, il se met dans un cas répréhensible.

Pour mettre un terme à tous ces agiotages, il conviendrait, ce nous semble, de prendre une mesure radicale qui consisterait à n'autoriser l'achat, dans les étables des animaux destinés à la consommation, qu'au service de l'intendance et de le charger, ensuite, d'approvisionner les intéressés.

Si la mesure que nous préconisons est prise, nous sommes persuadés que cette vague de surenchère sera complètement endiguée. — J. P.

Foire du 7 septembre. — Foire de faible importance. Peu de monde ainsi que de marchands forains. Belle collection d'animaux de l'espèce bovine exposés sur le foirail à ce destiné. Nous avons constaté, sur les transactions qui se sont effectuées, une hausse appréciable sur les prix de ces bestiaux.

Les autres marchés, sauf celui du jardinage qui était bien approvisionné, laissaient à désirer.

Cours qui ont été pratiqués :

Marché aux bestiaux : bœufs de travail, 1re catégorie, de 15.000 à 18.000 fr. ; 2e catégorie, de 12.000 à 14.000 fr. ; vaches, de 12.000 à 15.000 fr. ; génisses, de 10.000 à 13.000 fr. ; taurillons, de 9.000 à 11.000 fr., le tout la paire ; absence totale d'animaux pour la boucherie par suite des achats pratiqués par les bouchers directement à la ferme ; porcelets, de 400 à 500 fr. pièce, suivant la qualité.

Marché à la volaille : poulets, de 9 à 10 fr. ; poules, de 6 à 7 fr. ; dindons, néant ; canards, de 7 à 9 fr. ; pintades, 11 à 12 fr. ; lapins vieux, de 4 à 4 fr. 50 ; jeunes, de 5 à 6 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons petits, de 8 à 9 fr. ; moyens, de 10 à 12 fr. ; gros, de 17 à 18 fr. ; oies d'élevage, de 210 à 280 fr. la paire ; œufs, de 9 à 10 fr. la douzaine.

Marché au jardinage : choux à planter, 12 fr. ; poireaux, de 5 à 6 fr., le tout le cent ; céleri et salades diverses, de 3 à 4 fr. le paquet ; choux pommés, de 2 à 4 fr. ; céleri, de 2 à 2 fr. 50 ; céleri-rave, 0 fr. 70 ; salades diverses, de 0 fr. 75 à 1 fr. ; melons, de 4, 5 et 8 fr. ; aubergines, de 1 fr. à 1 fr. 50, le tout la pièce ; salsifis et scorsonère, de 3 à 5 fr. ; échalottes, de 2 fr. 50 à 3 fr. ; navets, 3 fr. ; radis roses, 0 fr. 50, le tout le paquet ; carottes, de 3 fr. 50 à 4 fr. ; oignons, 4 fr. ; pommes de terre, 3 fr. ; flageolets, 8 fr. ; mange-tout, 6 fr. ; haricots à écosser, 4 fr. ; ails, de 5 à 6 fr. ; citrouille, 3 fr. ; tomates, 3 fr. ; pêches, de 5 à 7 fr. ; poires, de 5 à 7 fr., le tout le kilo ; poireaux, de 2 fr. 50 à 3 fr. la douzaine ; cornichons, 8 fr. ; piments, 7 fr., le tout le cent.

Halle aux grains, pas d'apport.

La prochaine foire aura lieu le jeudi 26 septembre. — J. P.

St-Pantaléon

Citation à l'ordre du régiment. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre jeune compatriote, M. Pendaries Henri, ex-pupille de la Nation, sapeur de première classe à la Compagnie radio-télégraphique N° 850/7, avait été cité à l'ordre du régiment.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Le père du jeune Pendaries est mort pour la France lors de la guerre de 1914-1918, le laissant à la charge de sa mère.

Il nous est particulièrement agréable d'adresser à notre compatriote nos plus chaleureuses félicitations pour sa belle conduite aux armées et d'exprimer à sa mère nos meilleurs compliments pour avoir un tel fils. — J. P.

Berganty

Les vipères. — Cinq grosses vipères ont été, ces jours derniers, tuées dans les bois de Berganty.

Ces dangereux reptiles sont devenus nombreux dans nos parages. On ne saurait trop leur faire la chasse.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Acte de probité. — M. Chadel, notaire à Figeac, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une somme d'argent qu'il a déposé au commissariat de police où le propriétaire, M. Beusch Albert, 25 ans, employé des postes et télégraphes, originaire de Belfort, replié à Figeac, a pu le retirer.

Pour les restaurants. — En vertu d'un arrêté préfectoral, et à partir du 1er septembre, les prix pratiqués dans les restaurants, doivent subir une diminution de dix pour cent, repas avec viande ou sans viande, par rapport aux prix pratiqués au 1er septembre 1940.

Contre l'alcoolisme. — Le nommé Rifély Albert, 36 ans, a été conduit au violon municipal et verbalisé. Passant à bicyclette en état d'ivresse et ne distinguant plus la ligne droite, il avait heurté un chien, lequel protestant violemment, devenait hargneux non sans danger pour les passants.

Achats hors marché. — Les contraventions pleuvent de plus en plus pour délit visé par arrêtés préfectoraux interdisant les achats hors des marchés.

Ils pleuvent aussi pour non-affichage des prix.

Les intéressés sont prévenus et feront bien de se conformer aux règlements s'ils ne veulent pas s'exposer à des amendes coûteuses.

Attention aux bicyclettes. — Les bicyclettes volées à Figeac forment un nombre imposant. Cette foire d'empoigne a subi un heureux fléchissement qui coïncide avec le départ de nombreux réfugiés et de soldats démobilisés. Il doit y avoir entre les deux événements une relation de cause à effet. Fort peu de ces véhicules ont pu être retrouvés.

Sousceyrac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon qui a été prénommé Jean-Adrien, chez les époux Baptiste Bennet, propriétaires au village de Sceaux. C'est leur troisième enfant. Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

St-Céré

Etat civil du mois d'août. — Naissances : Juliette-Germaine Delpech, rue du Mazel ; Michel-Eugène Langeau, avenue François-Maynard; Yves-Marie-Gaby Bertocci, rue du Roubinet ; Jean-Claude-Roger-Emile-Georges Ladire, rue de l'Ollier.

Mariage : Louis-Alexandre Bernard, retraité des P.T.T., de Loupian (Hérault), avec Marie-Louise Taurand, sans profession, avenue Victor-Hugo.

Décès : Joseph Corn, cultivateur, 72 ans, quai des Récollets ; Marie-Louis-Joseph Gérard, 81 ans, avenue du Docteur-Roux ; Jeanne-Marie-Rachel Borie, 25 ans, place de l'Eglise, s. p. ; Marie Desbans, veuve Cances, 65 ans, avenue du Dr-Roux, s. p. ; Jean Paramelle, cultivateur, 90 ans, chemin du Tissandier ; Adolphe Marmande, cultivateur, 58 ans, domicilié à Estal.

Latouille-Lentillac

Chute de moto. — M. Andrieu, entrepreneur de battage, venant de Larauffie, est tombé de moto à la sortie du bourg de Latouille et s'est blessé au visage et fracturé le pied gauche.

Il a été transporté à Saint-Céré par M. Malbouyssou, facteur. M. Andrieu devra observer un repos de trois semaines.

Issendolus

Prisonniers. — Tous nos soldats prisonniers ont donné de leurs nouvelles ce sont : Lagarrigue, Boisset, Laparro Louis, Brunet Camille, Bergougnoux, Gestes, Fabre Fernand, Jouantou Marius, Cabanes Emile, Cayrol Roger, Sabrazat Fernand, les trois frères Gazeau, Mazot. Tous les autres mobilisés sont rentrés dans leur foyer.

Belle santé, douce gaîté

Combien tristes sont les pauvres diables qui traînent une santé languissante, combien cependant pourraient y remédier et retrouver rapidement santé et gaîté. On ne saurait croire les bienfaisants effets que provoque une cure de tisane Vichyflore ! Son action sur le foie, les reins, l'intestin, tient du prodige, elle régularise leurs fonctions, supprime la constipation, cause de la plupart des malaises qui vous affligent. Essayez donc de prendre, chaque soir, après votre repas une tasse de tisane Vichyflore, d'abord son goût est délicieux, ensuite, son rapide effet sur l'organisme vous rendra santé et gaîté. La tisane Vichyflore pour la santé est un trésor. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

« Aux Caves réunies »

7, *rue de l'Université*

Vin à emporter. Vin blanc. Vins fins

Légumes, fruits, primeurs

M. BLANC, représentant

Livraison à domicile

Téléphone 497

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Etat civil du mois d'août. — Naissances : Philippe-Marie-Yves-Jean-Louis Moraud, 66, avenue Gambetta ; José-Henri Laval, à Cravier ; Guy-Jean-Claude Bonnet, 32, rue de la République ; Jacques Bouldoire, aux Vitarelles.

Décès : Monique-Louise Le Roch, 6 mois, rue Labastidette ; Marie Tardieu, veuve Filliol, s.p., 74 ans, 2, rue du Petit-Château ; Léon-Philippe Marquine, serrurier, 62 ans, avenue Cavaignac ; Marie Rougié, veuve Bernat, cultivatrice, 67 ans, à Costeraste ; Auguste Tarrieu, cultivateur, 42 ans, à Prouillac ; Georges Gaborian, soldat au 11e train, 33 ans, hôpital complémentaire ; Lucie-Honorine Rousseau, veuve Rémy, s. p., 64 ans, avenue Cavaignac, 50 ; Constantin Machkoff, chauffeur de taxi, 39 ans, avenue Cavaignac, 50 ; Rosalie-Elodie Glys, 11 ans, avenue Cavaignac, 50 ; Lucien Vandenabelle, 14 ans, avenue Cavaignac, 50 ; Eugène Janis, professeur en retraite, 67 ans, rue de l'Enclos ; Maria Delpech, veuve Escudier, cultivatrice, 74 ans, au Bos ; Bernard Muzard, 19 mois, 32, rue du Majou.

Auto contre un platane : deux morts. — Une automobile occupée par 5 personnes, M. Morand, industriel au Havre, sa femme et ses deux filles, ainsi que son chauffeur, qui, réfugiés dans l'Ariège, regagnaient la Seine-Inférieure, s'est écrasée contre un platane au village de la Séguynie, à 3 kilomètres de Payrac.

Au moment de l'accident, c'est une des jeunes filles qui était au volant, le chauffeur étant assis à son côté. Sous la violence du choc, la jeune conductrice fut tuée sur le coup et le chauffeur, très grièvement blessé, décéda peu après.

Les trois autres occupants, qui ont reçu également de graves blessures, ont été transportés à l'hôpital de Gourdon.

Salviac

Réunion du Syndicat du Céou. — Cet important syndicat s'est réuni samedi 31 août, à 15 heures, à Gourdon, sous la présidence de M. le Dr Cambornac, maire de Salviac et vice-président du Conseil général du Lot. Le compte administratif de 1939 fut approuvé et le budget établi.

Sur l'insistance de M. Larrive, maire de Concorés, la réglementation de certains barrages fut demandée à nouveau pour que les travaux déjà effectués ne l'aient pas été en pure perte.

Une somme globale de 80.000 francs fut affectée aux travaux de curage et il fut décidé que cette somme serait distribuée en primes aux travailleurs militaires dont l'emploi a été envisagé à cet effet.

La question du redressement du cours d'eau en particulier au niveau de Costeraste ou au-dessus de la Passerelle paraît possible si les riverains intéressés veulent faire l'effort de compréhension et d'entente indispensables.

Les douleurs reviennent en même temps que l'automne

L'automne provoque chez les rhumatisants un retour de leurs douleurs. Il faut conseiller à tous les arthritiques de mettre fin aussi rapidement que possible à leurs rhumatismes en faisant une cure de cachets Gandol. Le Gandol a le pouvoir non seulement d'éliminer l'acide urique, mais encore d'empêcher ce poison de se reformer dans l'organisme. Des milliers d'exemples montrent que lumbago, névralgie, goutte, sciatique, toutes douleurs des membres et des articulations cèdent merveilleusement à la cure de Gandol qui coûte 14 fr. 60 pour dix jours : Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Dernière heure

L'attaque sur Londres

L'aviation allemande opérant en puissantes formations de jour et de nuit, continue de s'acharner sur Londres.

Depuis la nuit du 6 au 7 septembre, l'aviation du Reich forme une véritable chaîne qui ne touche ses bases, sur les côtes norvégiennes, hollandaises, belges et françaises que pour se ravitailler et repartir à l'attaque.

Combien de temps l'assaillant pourra-t-il soutenir ce train d'enfer ?

Combien de temps l'assailli pourra-t-il résister à cette guerre de cauchemar ?

Des communiqués publiés par l'assaillant il ressort que les Allemands veulent voir dans cette offensive sans précédent le commencement de la fin de la bataille d'Angleterre.

Des communiqués publiés par l'assailli on retire l'impression que le moral britannique ne semble pas entamé. Et la R.A.F. poursuit avec une ténacité farouche ses raids sur le territoire du Reich, et plus particulièrement sur les côtes continentales, d'où il est logique de présumer que l'assaut décisif partira.

Les pertes en avions apparaissent, des deux côtés, considérables. L'usure des pilotes est certaine. On est moins renseigné sur l'importance des dégâts qui, des deux côtés s'accumulent chaque jour davantage. Il résulte cependant des communiqués des belligérants que les ruines doivent d'ores et déjà atteindre des proportions impressionnantes.

PETITES ANNONCES

FAMILLE BOURGEOISE prendrait **deux pensionnaires,** chambre tout confort, salle de bains, chauffage central. S'adresser, 11, Bd Gambetta. (32.653).

Réouverture de la Boucherie LAVIALE le 14 septembre, 18, rue Nationale, Cahors. (32.663).

ON LOUE PROPRIÉTÉ pour éleveurs de bétail avec prairies irriguables, production blé, jardinage, sources, maisonnette, étables. Très pressé. MURATORI, St-Aureil, Castelnau-Montratier (Lot).

DESIRERAIS **louer piano** très bon état. Faire offres au *Journal du Lot*, 1, rue des Capucins.

ACHETERAIS d'occasion **livres pour la classe de 3e B, la classe de mathématiques élémentaires et celle de Philosophie.** Faire offres au *Journal du Lot*, 1, rue des Capucins.

ENTREPRISE DE CHARPENTE ET MENUISERIE

CROS & CONSTANT

MM. CROS et IMBERT, Successeurs

Informent leur clientèle que leur atelier, 6, avenue Jean-Jaurès, fonctionne comme par le passé et se tiennent à la disposition de leurs clients pour tous travaux.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 53

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Mon père, je vous en prie, ne continuez pas, supplia-t-elle. Ce malentendu dure entre vous et moi depuis quelque temps déjà. Si vous n'avez pas encore admis que j'étais mariée, moi, je ne l'oublie pas... Pas plus que je n'oublie la reconnaissance que je dois garder à celui qui m'a protégée en me donnant son nom... Un jour, vous m'avez dit que vous aimeriez mieux me voir morte que la femme d'un soldat ayant servi le front gouvernemental espagnol. Vous avez certainement vos raisons pour parler ainsi ; mais, moi, j'ai préféré la vie ! J'ai peut-être été lâche, mon père. Il n'en est pas moins vrai qu'entre les deux choses, c'est avec joie que j'ai accepté l'offre de Monsieur et que je recommencerais encore, si les événements offraient le même aspect.

Puis, sans laisser au châtelain estomaqué le temps d'intervenir à nouveau, elle se tourna vers Ruitz et le prévint :

— Attendez-moi, je vous prie. Je vais préparer ma valise et je reviens.

Pour sa mère, elle ajouta :

— Maman, tu m'expédieras mes affaires plus tard. Je ne vais prendre, aujourd'hui, que le strict nécessaire.

Cette rapide décision acheva de désarmer tout à fait la superbe du jeune Espagnol. Ce descendant des conquistadores était bouleversé d'une si complète victoire.

Un peu bredouillant, il dit avec déférence :

— Je vous attends, señora et je vous remercie d'avoir admis la légitimité de mes droits... Tout mon respect et toute ma ferveur vous sont à jamais acquis.

Puis, redevenu très calme, du moins autant que puisse l'être un homme dont le naturel est fait de nervosité et de fougue, il se tourna vers Mme le Cadreron et, avec une sincérité qui n'était pas feinte, il lui exprima sa reconnaissance :

— Vous aussi, madame, je vous remercie de votre accueil... Vous ne m'avez pas été hostile systématiquement et je crois que je serais arrivé à vous convaincre de la pureté de mes sentiments, si le temps et l'occasion m'en avaient été laissés.

— Je suis navrée que les choses aient tourné ainsi, reconnut la mère, qui avait les yeux pleins de larmes. Ma petite fille va nous quitter dans de bien pénibles conditions...

— Je suis désolé qu'il en soit ainsi, madame. Il n'a pas dépendu de moi seul que les événements tournassent autrement. Quoi qu'il en soit, Orane reste entièrement libre d'en décider... Je ne suis ici que pour m'incliner devant ses décisions. Si vous croyez devoir lui parler et l'amener à changer d'avis, vous êtes libre, madame.

— Oh ! non, interrompit Mme Le Cadreron. Ma fille m'a toujours dit qu'elle considérait son mariage comme valable. Je ne me reconnais pas le droit de la faire changer d'avis.

Son mari haussa les épaules.

— Tu es absolument ridicule, ma pauvre amie ! Ton devoir est d'empêcher ta fille de faire des bêtises en partant avec un inconnu dont elle ignore le caractère, les origines et les mœurs ! Lui-même n'est pas très sûr que ses revendications soient justes, puisqu'il s'appuie sur la volonté d'Orane pour pouvoir l'enlever.

— Oh ! pardon, monsieur, interrompit celui qui faisait dans cette famille figure d'intrus. Ne donnez pas à mes paroles un sens qu'elles n'ont pas. J'estime ma démarche naturelle et justifiée : Orane est ma femme, et mes devoirs de mari exigeaient que je vienne lui rappeler que ma vie est à elle et que je ne me dérobe pas devant les charges que le mariage crée pour moi. Mais je n'ai jamais eu la prétention de lui imposer ma volonté et de la contraindre à me suivre... il y a même une nuance très marquée !

— Ce sont des subtilités qui ne riment à rien ! Vous êtes venu ici vous prévaloir d'obligations imaginaires ; il était naturel que ma pauvre petite refusât de s'y dérober.

Ruitz regarda durement celui qui lui attribuait de pareils sentiments, mais il ne parla pas. Seuls, ses yeux hautains, qui eussent pulvérisé son adversaire s'ils en avaient eu le pouvoir, marquèrent son mépris pour une si totale mauvaise foi.

Tourné vers Mme Le Cadreron, il essaya, en gentleman, de rejeter sur la fatalité la responsabilité des événements.

— Je suis extrêmement confus d'avoir involontairement amené un désaccord entre Monsieur et sa fille, dit-il avec une certaine grandeur. Ce n'était pas mon intention en venant voir celle que je considère comme ma femme, et j'augurais mieux de ma démarche... Orane est majeure et j'avais pensé qu'elle était, seule, maîtresse de sa destinée... Néanmoins, je m'excuse. J'aurais mieux fait de partir tout à l'heure... dès que j'ai eu compris combien ma présence était indésirable ici. Peut-être en est-il temps encore ?

Il esquissa un mouvement de se retirer.

M. Le Cadreron n'opposa à ces mots aucune parole qui pût tant soit peu tempérer l'atmosphère de malaise pesant sur les trois personnes réunies dans le salon.

Sa femme qui, jusqu'ici, avait joué le rôle d'élément modérateur, intervint une fois de plus :

— Je vous en prie, monsieur, ne vous formalisez pas trop de tout ceci. Vous avez agi selon votre conscience, c'est l'essentiel.

(*A suivre*).